

**DEPARTEMENT DE LA REUNION**

**COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST**  
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL  
LE PORT – LA POSSESSION

---

**COMPTE RENDU**

---

**BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**DU 2 MAI 2016**

---

# COMPTE RENDU DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 2 MAI 2016

Date de la convocation : 26 avril 2016  
17 membres en exercice  
10 présents à l'ouverture de la séance

L'an deux mille seize le deux mai à 17 h 00, le Bureau Communautaire s'est réuni au TCO au Foyer des Dockers après convocation légale, sous la présidence de Mr Joseph SINIMALE, Président.

**Secrétaire de séance : Mme Patricia HOARAU**

**Délibération n° 2016\_028\_BC\_1 :**

---

**INVESTISSEMENTS ET PATRIMOINE - Mise à disposition du bureau d'information touristique de Saint-Gilles les Bains**

**Affaire présentée par : Joseph SINIMALE**

**Résumé :**

*Par délibération du Conseil Communautaire du 25 février 2013 et par arrêté préfectoral du 16 juillet 2013, les statuts du TCO ont été modifiés en vue d'étendre les compétences de l'EPCI à la « création d'un office de tourisme communautaire », celui-ci se substituant dès sa création aux offices de tourisme communaux.*

*Conformément aux dispositions des articles L. 1321-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à la disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence.*

*L'OTI disposant lors du transfert d'un bureau d'information touristique (BIT) situé à Saint Gilles les bains, il y a donc lieu d'acter la mise à disposition du bâtiment communal abritant ce BIT.*

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :**

**- AUTORISER Monsieur Fabrice MAROUVIN-VIRAMALE, 2<sup>ème</sup> Vice-Président à signer le procès-verbal de mise à disposition du bureau d'information touristique de Saint Gilles les Bains et les actes s'y rapportant.**

**INVESTISSEMENTS ET PATRIMOINE - Signature d'un protocole transactionnel avec Monsieur Astie PASCAL dans le cadre de son relogement hors du périmètre de la DUP Cambaie - Oméga**

**Affaire présentée par : Joseph SINIMALE**

**Résumé :**

*Dans le cadre de la procédure d'expropriation en cours pour l'opération d'aménagement urbain « Cambaie- Oméga, le TCO est tenue à une obligation de relogement des occupants, en vertu des dispositions du code de l'expropriation et du code de l'urbanisme. Monsieur ASTIE est occupant de la parcelle AB 374 appartenant à Madame PERIANAYAGOM Sylvie, sur laquelle une ordonnance d'expropriation est intervenue le 11 mai 2015. A côté de l'obligation légale de relogement, pouvant conduire à l'expulsion des occupants en cas de refus de quitter les lieux, le TCO peut favoriser le départ amiable des occupants. Ainsi, Monsieur Pascal ASTIE, par courrier en date du 25 février 2016, a émis le souhait de se reloger par ses propres moyens à conditions que le TCO lui indemnise ses frais de déménagement et de réinstallation en métropole, qui s'élèvent à 3 515 €.*

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :**

**-ACCEPTER les conditions du protocole transactionnel consenties par les parties telles qu'exposées ci-dessus.**

**-AUTORISER le Président du TCO à signer le protocole transactionnel avec Monsieur Pascal ASTIE dans le cadre de son relogement hors du périmètre de DUP en vue du projet Ecocité Cambaie-Oméga.**

**-AUTORISER dans le cadre du protocole transactionnel, le versement d'une indemnité d'un montant de 3 515 € TTC à Monsieur Pascal ASTIE.**

**-AUTORISER le Président du TCO à signer tous les autres actes nécessaires dans le cadre de cette affaire.**

**-DIRE que les crédits nécessaires sont prévus au Budget 2016 de la Communauté d'Agglomération, aux chapitres et articles correspondants.**

**Délibération n° 2016\_030\_BC\_3 :**

---

**ECONOMIE - INSERTION - Adhésion du TCO au Réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire (RTES)**

**Affaire présentée par : Joseph SINIMALE**

**Résumé :**

*Le Réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire (RTES), réunit des collectivités qui s'engagent autour d'une charte pour le développement de l'économie sociale et solidaire (ESS). Il rassemble aujourd'hui plus de 125 collectivités, régions, départements, intercommunalités et communes, qui ont manifesté le besoin d'un espace d'échanges et de coordination nationale. Depuis 2015, le TCO met en œuvre une démarche territoriale visant à favoriser le développement de l'ESS. L'adhésion au RTES permettrait de bénéficier notamment d'un accompagnement et de ressources reposant en grande partie sur de la capitalisation d'expériences.*

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :**

**- AUTORISER l'adhésion annuelle au Réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire (RTES), et de verser la cotisation de 1000.00 € au titre de l'année 2016.**

**Délibération n° 2016\_031\_BC\_4 :**

---

**ECONOMIE - INSERTION - Autorisation de versement de la cotisation annuelle dans le cadre du renouvellement de l'adhésion du TCO au pôle de compétitivité Qualitropic**

**Affaire présentée par : Joseph SINIMALE**

**Résumé :**

*Par délibération n°2015-048/BC04-014 du 4 mai 2015, le bureau communautaire avait approuvé l'adhésion du TCO au pôle de compétitivité Qualitropic pour un montant de 5 450 €. Pour l'année 2016, l'assemblée générale de Qualitropic du 25 juin 2015 a porté le montant de l'adhésion à 5 600 €/an (soit une augmentation de 150 € par rapport à 2015).*

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :**

**- AUTORISER le paiement de la cotisation annuelle d'un montant de 5 600 € dans le cadre du renouvellement de l'adhésion du TCO à Qualitropic.**

**Délibération n° 2016\_032\_BC\_5 :**

---

**ECONOMIE - INSERTION - Demande de financement 2016 de l'Association des Producteurs et Transformateurs Fermiers (APTF) pour développer la filière des produits fermiers**

**Affaire présentée par : Joseph SINIMALE**

**Résumé :**

*L'Association des Producteurs et Transformateurs Fermiers (APTF) souhaite poursuivre les actions engagées en 2015 pour développer la filière des produits fermiers. A ce titre, elle sollicite le TCO à hauteur de 42 300 € pour l'année 2016.*

*Cette subvention contribuerait à la professionnalisation et au développement des entreprises productrices de produits fermiers sur le territoire.*

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :**

- **VALIDER l'attribution d'une subvention de 42 300,00 € à l'APTF pour la réalisation de son plan d'actions 2016.**
- **VALIDER le projet de convention relative à l'attribution de la subvention.**
- **AUTORISER le Président à signer la convention relative à l'attribution de la subvention.**

**Délibération n° 2016\_033\_BC\_6 :**

---

**ECONOMIE - INSERTION - Demandes de subventions de la Sem Gem' Port des Mascareignes pour l'organisation du Salon du bébé et de la petite enfance 2016 et du Salon Flore et Halle 2016**

**Affaire présentée par : Joseph SINIMALE**

**Résumé :**

*La Sem Gem' Port des Mascareignes sollicite le TCO pour le financement de 2 salons :*

- *le salon du bébé et de la petite enfance du 15 au 17 avril 2016,*
- *Flore et Halle 2016, salon de l'horticulture et du cadre de vie, du 11 au 15 août 2016.*

*La subvention demandée pour chaque salon s'élève à 40 000 € soit un total de 80 000 € pour l'organisation de ces 2 événementiels sur le territoire Ouest.*

**A L'ISSUE DES DÉBATS, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :**

- **VALIDER l'attribution d'une subvention à la Sem Gem' Port des Mascareignes de 40 000€ pour l'organisation du salon Flore et Halle et de 40 000€ pour le Salon du Bébé, au titre de l'exercice 2016.**
- **VALIDER le projet de convention relatif au versement de la subvention.**
- **AUTORISER le Président à signer la convention avec la SEM GEM PORT.**

**Délibération n° 2016\_034\_BC\_7 :**

---

**AMENAGEMENT– PLANIFICATION ET PROSPECTIVE - PILHI : Avenant n°1 à l'accord cadre mettant en œuvre le dispositif Opérations GRoupées d'Amélioration Légères (OGRAL)**

**Affaire présentée par : Joseph SINIMALE**

**Résumé :**

*L'instruction du 31 Mars 2014 détaille les nouveaux dispositifs de lutte contre l'habitat indigne. Un de ces dispositifs concerne les occupants sans droits ni titres et les situations de grandes indivisions. Il s'agit de l'OGRAL. Le PILHI a recensé un nombre important de familles non éligibles aux aides de droit commun à l'amélioration de l'habitat (CG, CAF, LBU). La mise en œuvre de l'OGRAL permet à ces familles de trouver une solution pour sortir de l'insalubrité.*

*Le Conseil Communautaire du 23 février 2015 a validé la mise en œuvre du dispositif OGRAL et l'accord-cadre y afférant. Cet accord-cadre ne mentionne pas les modalités de paiement pluriannuel de l'ensemble des financeurs. L'avenant n°1 porte sur la création d'un chapitre concernant les modalités de paiement.*

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :**

**- VALIDER le projet d'avenant n°1 à l'accord-cadre de mise en œuvre du dispositif OGRAL ;**

**- AUTORISER le Président à signer l'avenant n°1 à l'accord-cadre de mise en œuvre du dispositif OGRAL.**

**Délibération n° 2016\_035\_BC\_8 :**

---

**AMENAGEMENT– PLANIFICATION ET PROSPECTIVE - Avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens entre les compagnons bâtisseurs de la Réunion et le TCO**

**Affaire présentée par : Joseph SINIMALE**

**Résumé :**

*Le TCO s'est rapproché des Compagnons Bâtisseurs de la Réunion afin de mettre en place un partenariat solide dans la réhabilitation de logements non éligibles aux aides de droits communs existantes, par la mise en œuvre de l'Auto Réhabilitation Accompagnée (ARA.) De ce fait, une convention d'objectifs et de moyens a été validée par le Bureau Communautaire du 06 octobre 2014. Cette convention ne mentionne pas les modalités de paiement sur la durée du projet, à savoir 3 ans. L'avenant n°1 porte sur la création d'un article concernant ces modalités de paiement.*

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :**

**- VALIDER le projet d'avenant n° 1 de la convention d'objectifs et de moyens entre les Compagnons Bâtisseurs de la Réunion et le TCO.**

**- AUTORISER le Président à signer l'avenant n°1.**

**Délibération n° 2016\_036\_BC\_9 :**

---

**VALORISATION ET ANIMATION DU TERRITOIRE - Demande de subvention de la Fédération Réunionnaise de Tourisme (FRT) pour la mise en œuvre de son programme d'actions destiné à améliorer le fonctionnement du réseau des offices de tourisme de la Réunion, pour l'exercice 2016**

**Affaire présentée par : Joseph SINIMALE**

**Résumé :**

*La fédération Réunionnaise du Tourisme (FRT) bénéficie depuis 2013 d'une subvention du TCO pour mener à bien la réalisation de son programme d'accompagnement des offices de tourisme de La Réunion.*

*Pour l'exercice 2016, la FRT sollicite le TCO pour l'octroi d'une subvention à hauteur de six mille euros (6 000 €), afin de continuer le travail démarré en 2013 en partenariat avec les offices de tourisme. Cette subvention financera, entre autres actions, l'accompagnement de l'OTI dans sa procédure de classement en catégorie I, étape essentielle pour que nos communes classées conservent leur classement touristique.*

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :**

**- AUTORISER l'octroi d'une subvention d'un montant de six mille euros (6 000 €) à la Fédération Réunionnaise du Tourisme pour la mise en œuvre de son programme d'actions visant à accompagner les offices de tourisme de La Réunion, pour l'exercice 2016.**

**- VALIDER le projet de convention.**

**- AUTORISER le Président à signer la convention.**

---

---

**Délibération n° 2016\_037\_BC\_10 :**

---

**VALORISATION ET ANIMATION DU TERRITOIRE - Lancement d'une Délégation de Service Public pour la gestion du Camping Ermitage Lagon**

**Affaire présentée par : Joseph SINIMALE**

**Résumé :**

*La gestion du camping intercommunal « Ermitage Lagon » a été confiée à la SPL Tamarun via un contrat de prestations intégrées de type régie intéressée jusqu'en juin 2016. Un avenant sera signé pour proroger sa durée jusqu'au 31 août 2016. Il convient de valider le lancement d'une Délégation de Service Public pour la gestion du camping à compter du 1er septembre 2016.*

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :**

- **APPROUVER** le principe d'une Délégation de Service Public relative à la gestion du camping Ermitage Lagon selon les caractéristiques du contrat détaillées dans la présente note.
- **AUTORISER** le Président du TCO à lancer la procédure.

---

**Délibération n° 2016\_038\_BC\_12 :**

---

**VALORISATION ET ANIMATION DU TERRITOIRE - Attribution d'une subvention à l'association « Tipa Tipa » pour l'organisation de la 5ème édition du Trail et semi trail du Grand Ouest**

**Affaire présentée par : Joseph SINIMALE**

**Résumé :**

*L'association Tipa Tipa organise le « Semi Trail du Maïdo » et « Trail Grand Ouest ». Il s'agit de deux courses sportives qui se dérouleront le samedi 06 août 2016 sur un parcours de 30 km pour le semi trail et 60 km pour le trail. L'événement s'inscrit dans une démarche de valorisation des sports de nature d'une part, et du Territoire de la Côte Ouest au travers d'animations, d'autre part. En effet, les manifestations s'intègrent cette année encore dans l'organisation globale de « Cap à l'Ouest ».*

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :**

- **ATTRIBUER** une subvention de quatorze mille euros (14 000€) à l'association Tipa Tipa, au titre de l'exercice 2016 ;
- **VALIDER** le projet de convention ;
- **AUTORISER** le Président à signer la convention.

**Délibération n° 2016\_039\_BC\_13 :**

---

**VALORISATION ET ANIMATION DU TERRITOIRE - Attribution d'une subvention à la Base Nautique des Mascareignes pour l'organisation de la « 4ème édition du cap au large »**

**Affaire présentée par : Joseph SINIMALE**

**Résumé :**

*La « Base Nautique des Mascareignes », en collaboration avec la Ligue Réunionnaise de Voile et ses clubs affiliés, souhaite mettre en place «Cap au large» le week-end du 5, 6 et 7 aout 2016. Cette manifestation sportive a pour but de promouvoir les activités nautiques auprès des jeunes et des familles du TCO. Afin de mener à bien son projet, l'association sollicite le TCO pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 10 000 euros.*

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :**

- **ATTRIBUER** une subvention de dix mille euros (10 000 ) à la Base Nautique des Mascareignes (BNM), au titre de l'exercice 2016 ;
- **VALIDER** le projet de convention ;
- **AUTORISER** le Président à signer la convention.

**Délibération n° 2016\_040\_BC\_14 :**

---

**VALORISATION ET ANIMATION DU TERRITOIRE - Attribution d'une subvention à l'association « 974 Action » pour l'organisation de la 5ème édition du « Raid AV 974 »**

**Affaire présentée par : Joseph SINIMALE**

**Résumé :**

*L'association « 974 Action » sollicite auprès du TCO une subvention de 16 000 € pour la mise en place d'un raid multiactivités de nature intitulé « Raid'Av 974 ». Cette manifestation se déroulera du 18 au 22 juillet 2016 pour des jeunes de 14 à 16 ans sur l'ensemble des communes de l'Ouest.*

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :**

- **ATTRIBUER** une subvention de seize mille euros (16 000€) à l'association 974 Action, au titre de l'exercice 2016 se décomposant comme suit : 14 000 € au titre du sport et 2000 € au titre de la coopération décentralisée ;
- **VALIDER** le projet de convention ;
- **AUTORISER** le Président à signer la convention.

**Délibération n° 2016\_041\_BC\_15 :**

---

VALORISATION ET ANIMATION DU TERRITOIRE - **Attribution d'une subvention au Club d'Athlétisme de la Possession (CAPOSS) pour l'organisation de l'édition 2016 de la « fête du Trail »**

**Affaire présentée par : Joseph SINIMALE**

**Résumé :**

*L'association CAPOSS (Club d'Athlétisme de la Possession) renouvelle la manifestation sportive intitulée « Le Trail de Minuit ». Il s'agit de mettre en place une « Fête du trail » durant le week-end des 4 au 05 juin 2016, pour tout public. Afin de mener à bien cette action, l'association sollicite le TCO pour une participation financière à hauteur de 10 000 euros.*

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :**

- **ATTRIBUER** une subvention de cinq mille euros (5 000€) au Club d'Athlétisme de la Possession (CAPOSS ), au titre de l'exercice 2016 ;
- **VALIDER** le projet de convention ;
- **AUTORISER** le Président à signer la convention.

**Délibération n° 2016\_042\_BC\_16 :**

---

VALORISATION ET ANIMATION DU TERRITOIRE - **Attribution d'une subvention à l'association « Ouest Run Triathlon pour la mise en place du « X terra de la Réunion » au titre de 2016**

**Affaire présentée par : Joseph SINIMALE**

**Résumé :**

*L'association« Ouest Run Triathlon » (ORT) sollicite auprès du TCO une subvention de 5 000 € pour la mise en place d'un événement sportif de type triathlon nature, cross duathlon. Cette manifestation s'est déroulée le samedi 16 et dimanche 17 avril 2016 sur les communes de Saint-Paul et de Trois-Bassins*

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :**

- **ATTRIBUER** une subvention de cinq mille euros (5 000€) à l'association Ouest Run Triathlon (ORT) au titre de l'exercice 2016 ;
- **VALIDER** le projet de convention ;
- **AUTORISER** le Président à signer la convention.

**Délibération n° 2016\_043\_BC\_17 :**

---

**VALORISATION ET ANIMATION DU TERRITOIRE - Attribution d'une subvention à l'Association de Gestion des MANifestations pour la mise en œuvre de son programme jeune public et l'accompagnement et le soutien à la professionnalisation, pour l'exercice 2016**

**Affaire présentée par : Joseph SINIMALE**

**Résumé :**

*L' « Association de Gestion des Manifestations » (AGEMA) gère le « Kabardock », un équipement culturel de haut niveau, labellisé « Scène de Musique Actuelles » (SMAC). Depuis 2007, le TCO soutient le travail accompli par l'association dans le domaine du spectacle vivant et de la décentralisation sur tout le territoire. Pour l'année 2015, elle sollicite une subvention d'un montant de cent mille euros (100 000 €) pour la poursuite de son action culturelle en faveur du jeune public et de son implication dans la professionnalisation des artistes de notre territoire.*

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :**

- **ATTRIBUER** une subvention de soixante quinze mille euros (75 000 €) à l'Association des Gestion des MANifestations pour la mise en œuvre de son programme jeune public et l'accompagnement et le soutien à la professionnalisation, pour l'exercice 2016 ;
- **VALIDER** le projet de convention ;
  
- **AUTORISER** le Président à signer la convention.

**Délibération n° 2016\_044\_BC\_18 :**

---

**VALORISATION ET ANIMATION DU TERRITOIRE - Attribution d'une subvention à la « Régie Espace Leconte de Lisle » (R.E.L.L.) pour les actions de Lés pas au titre de l'exercice 2016**

**Affaire présentée par : Joseph SINIMALE**

**Résumé :**

*La « Régie Espace Leconte de Lisle » (R.E.L.L.) est un établissement public en régie autonome personnalisée. Elle a pour mission, entre autres, la gestion de l'Espace Culturel Leconte de Lisle appelé « Lés pas ». Elle souhaite développer plusieurs actions sur le territoire : résidences d'artistes émergents, représentations scolaires, opération « Il était une fois les vacances ! », décentralisation sur les hauts du territoire avec facilités de transport, réservation d'un quota de places pour les personnes du territoire bénéficiant de minima sociaux, tarif réduit pour les lycéens et collégiens du territoire. Pour ce faire, la R.E.L.L sollicite une subvention d'un montant de cent mille euros (100 000 €).*

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :**

- **ATTRIBUER** une subvention de soixante-quinze mille euros (75 000 €) à la « Régie Espace Leconte de Lisle » (R.E.L.L.) pour la réalisation de ses actions au titre de l'exercice 2016.

- **VALIDER** le projet de convention.
- **AUTORISER** le Président à signer la convention.

**Délibération n° 2016\_045\_BC\_19 :**

---

**VALORISATION ET ANIMATION DU TERRITOIRE - Attribution d'une subvention à « l'association de gestion du Séchoir » pour les actions du Séchoir au titre de l'exercice 2016**

**Affaire présentée par : Joseph SINIMALE**

**Résumé :**

*L'association de gestion du « SECHOIR », basée sur la commune de Saint-Leu, gère « le K » et le « Séchoir », scène conventionnée. Depuis 2007, le TCO soutient financièrement cette association pour le développement de ses projets culturels. La programmation du Séchoir comprend un volet de diffusion de spectacles gratuits dans l'espace public du « Leu Tempo Festival » en mai 2016, la diffusion de spectacles hors les murs et la mise en place d'ateliers, sur l'ensemble du Territoire de la Côte Ouest. Afin de réaliser son projet au titre de l'exercice 2016, l'association sollicite le TCO pour l'octroi d'une subvention de 100 000 euros.*

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :**

- **ATTRIBUER** une subvention de soixante-quinze mille euros (75 000 €) à l'association de gestion du Séchoir » pour la réalisation de son programme d'actions culturelles, au titre de l'exercice 2016.
- **VALIDER** le projet de convention.
- **AUTORISER** le Président à signer la convention.

**Délibération n° 2016\_046\_BC\_20 :**

---

**VALORISATION ET ANIMATION DU TERRITOIRE - Attribution d'une subvention à A.C.T.A pour les actions du Théâtre sous les Arbres**

**Affaire présentée par : Joseph SINIMALE**

**Résumé :**

*L'« Association Culturelle du Théâtre sous les Arbres » (A.C.T.A.) gère le théâtre en plein air propriété de la ville du Port. A ce titre, elle accueille un certain nombre de spectacles professionnels et amateurs. L'association dispense également des formations, de l'enseignement et de la pratique théâtrale. Afin de mettre en œuvre son programme d'actions 2016, elle sollicite le TCO pour un soutien financier de vingt mille trois cents euros (20 300 €).*

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :**

- **ATTRIBUER** une subvention d'un montant de 8 500 € à l'association A.C.T.A. pour la mise en place de son programme d'actions culturelles, au titre de l'exercice 2016.
- **VALIDER** le projet de convention.
  
- **AUTORISER** le Président à signer la convention.

**Délibération n° 2016\_047\_BC\_21 :**

---

**VALORISATION ET ANIMATION DU TERRITOIRE - Attribution d'une subvention à l'association « Théâtre des Alberts » pour la 7ème édition du festival « Tam Tam »**

**Affaire présentée par : Joseph SINIMALE**

**Résumé :**

*Le festival « Tam Tam », festival international de marionnettes et de théâtre visuel se tiendra cette année du 03 au 12 octobre 2016, sur les 5 communes du TCO. A ce titre, le « Théâtre des Alberts » sollicite auprès du TCO une subvention d'un montant de vingt mille euros (20 000 €).*

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :**

- **ATTRIBUER** une subvention d'un montant de 15 000 € à l'association Théâtre Des Alberts pour la mise en place de la 7ème édition du festival « Tam Tam », au titre de l'exercice 2016.
  
- **VALIDER** le projet de convention.
  
- **AUTORISER** le Président à signer la convention.

**Délibération n° 2016\_048\_BC\_22 :**

---

**VALORISATION ET ANIMATION DU TERRITOIRE - Attribution d'une subvention à l'Association Nakiyava pour la 5ème édition du festival « Opus Pocus »**

**Affaire présentée par : Joseph SINIMALE**

**Résumé :**

*L'association « Nakiyava », créée depuis novembre 2008, porte un projet intitulé « Opus Pocus, un instrument, des musiques » qui propose chaque année au plus large public la (re)découverte d'un instrument de musique par diverses approches.*

*L'édition 2016 met le piano à l'honneur. A ce titre, l'association sollicite auprès du TCO une subvention d'un montant de trente mille euros (30 000 €) pour la mise en place de son festival, au titre de l'exercice 2016.*

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :**

- **ATTRIBUER** une subvention d'un montant de 15 000 € à l'association Nakiyava pour la mise en place de la 5<sup>ème</sup> édition du festival « Opus Pocus », au titre de l'exercice 2016.
- **VALIDER** le projet de convention.
- **AUTORISER** le Président à signer la convention.

**Délibération n° 2016\_049\_BC\_23 :**

---

**VALORISATION ET ANIMATION DU TERRITOIRE - Attribution d'une subvention à l'association « Mov\_A » pour la sixième édition du festival « Danse Péï » du 13 au 23 octobre 2016**

**Affaire présentée par : Joseph SINIMALE**

**Résumé :**

*Pour la sixième année consécutive, le festival international de danse en paysages urbains intégrera les espaces publics des 5 communes du TCO. A ce titre, l'association sollicite auprès du TCO une subvention d'un montant de seize mille deux cent cinquante euros (16 250 €).*

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :**

- **ATTRIBUER** une subvention d'un montant de 10 000 € à l'association « Mov\_A » pour l'organisation de la sixième édition du festival « danse Péï », au titre de l'exercice 2016.
- **VALIDER** le projet de convention.
- **AUTORISER** le Président à signer la convention.

**Délibération n° 2016\_050\_BC\_24 :**

---

**VALORISATION ET ANIMATION DU TERRITOIRE - Attribution d'une subvention à l'ADBEN pour l'organisation de la 7<sup>ème</sup> édition du « Salon du Livre de jeunesse de l'Océan Indien ».**

**Affaire présentée par : Joseph SINIMALE**

**Résumé :**

*Depuis 2005, l'ADBEN-Réunion (Association des Documentalistes et Bibliothécaires de l'Education Nationale) organise tous les deux ans (année paire), le « Salon du Livre de Jeunesse de l'Océan Indien » à destination des écoles maternelles et primaires, des collèges et des lycées de l'Ouest. A ce titre, l'association sollicite auprès du TCO une subvention d'un montant de trente mille euros (30 000 €) pour la mise en place du « Salon du Livre de Jeunesse de l'Océan Indien » en 2016.*

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :**

**- ATTRIBUER une subvention d'un montant de 15 000 € à l'association «ADBEN » pour la mise en place de la 7ème édition du salon du livre jeunesse de l'Océan Indien, au titre de l'exercice 2016.**

**- VALIDER le projet de convention.**

**- AUTORISER le Président à signer la convention.**

**Délibération n° 2016\_051\_BC\_25 :**

---

**VALORISATION ET ANIMATION DU TERRITOIRE - Attribution d'une subvention à l'association « An Grèn Koulèr / écritures sociales » pour le festival « Mon Péï Le Van »**

**Affaire présentée par : Joseph SINIMALE**

**Résumé :**

*L'association « An Grèn Koulèr » œuvre dans le domaine de l'insertion sociale, par la culture notamment, à destination de publics confrontés à des situations sociales complexes. Par la qualité des actions portées jusqu'à ce jour et par son inscription exceptionnelle dans les quartiers de la Rivière des Galets (Port et Possession) et de Sans Souci (Saint-Paul), l'association An grèn Koulèr a été sollicitée par le CEMEA, l'Education Nationale et la Ville de la Possession pour fédérer un projet autour du cerf-volant sur les berges de la Rivière des Galets, intégrant ainsi les habitants et écoles situés à proximité. A ce titre, elle sollicite le TCO pour l'octroi d'une subvention de vingt mille euros (20 000 €)*

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :**

**- ATTRIBUER une subvention d'un montant de 5 000 € à l'association « An Grèn Koulèr » pour participer à la mise en place du festival « mon Péï Le Van », au titre de l'exercice 2016.**

**- VALIDER le projet de convention.**

**- AUTORISER le Président à signer la convention.**

**Délibération n° 2016\_052\_BC\_26 :**

---

**VALORISATION ET ANIMATION DU TERRITOIRE - Attribution d'une subvention à l'Association de Gestion des Manifestations (AGEMA), à l'Association de Gestion du Séchoir et à la Régie Espace Leconte de Lisle (RELL) pour la mise en place du projet commun de soutien à la jeune création « BEKALI » au titre de l'exercice 2016**

**Affaire présentée par : Joseph SINIMALE**

**Résumé :**

*Depuis 2011, Kabardock, le Séchoir et Léspas travaillent ensemble à travers le dispositif « BEKALI ». Le principe consiste à mutualiser leurs moyens et expertises pour soutenir chaque année, trois formations artistiques réunionnaises en émergence. Ainsi, les artistes sont accueillis en résidence sur une des trois structures, bénéficient d'une coproduction et leur spectacle en création est préacheté pour être diffusé ultérieurement dans chacune des trois salles. Chaque projet comprend également un volet « action culturelle ».*

*Pour ce projet original, chacune des structures sollicite auprès du TCO une subvention d'un montant de vingt-sept mille sept cent euros (27 700 €) soit un total de quatre-vingt-trois mille cent euros (83 100 €) pour l'ensemble de l'opération.*

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :**

**- ATTRIBUER une subvention globale de cinquante-quatre mille euros (54 000 €), au titre de l'exercice 2016, pour la réalisation d'un projet commun de soutien à la jeune création « Békali » soit dix-huit mille euros (18 000 €) à chacune des associations : l'Association de Gestion des Manifestations (AGEMA), l'Association de Gestion du Séchoir, la Régie Espace Culturel Leconte de Lisle.**

**- VALIDER le projet de convention.**

**- AUTORISER le Président à signer la convention.**

**Délibération n° 2016\_053\_BC\_27 :**

**RESSOURCES HUMAINES - Attribution d'une subvention au Comité d'œuvres Sociales du TCO au titre de l'exercice 2016**

**Affaire présentée par : Joseph SINIMALE**

**Résumé :**

*Dans le cadre de la mise en place des actions à caractère sociale, culturelle, sportive et de loisirs pour le personnel communautaire et leur famille, le T'COS sollicite une subvention d'équilibre de 74 000€ au titre de l'exercice 2016.*

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :**

**- AUTORISER l'octroi d'une subvention de 72 735€ au T'COS au titre de l'exercice 2016 pour la réalisation du programme d'actions.**

**- VALIDER le projet de convention d'objectifs et de moyens.**

**- AUTORISER le Président à signer la convention.**

**AMENAGEMENT OPERATIONNEL - Convention PIA Ville de Demain - Signature d'un avenant à la convention locale V1 entre l'Etat, la Caisse des dépôts et Consignation, le TCO et la Ville du Port et la conclusion d'une nouvelle convention locale V2 à compter de la signature dudit avenant**

**Affaire présentée par : Joseph SINIMALE**

**Résumé :**

*L'Etat, la Caisse des Dépôts et Consignation, le TCO et la Ville du Port conviennent de signer un avenant à la convention locale PIA Ville de Demain V1 afin de lui substituer la nouvelle convention locale V2 harmonisant ainsi les stipulations contractuelles de l'ensemble des conventions locales (VDD1 et VDD2) et intégrant deux nouvelles actions à savoir :*

- 1. L'étude liée au projet fil vert de la Commune du Port d'un montant de 40 000 euros.*
- 2. L'étude de faisabilité relative à la mise en place d'une filière de production de terres fertiles et au développement de l'agriculture urbaine de l'Ecocité insulaire et tropicale du TCO d'un montant de 380 000 euros*

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :**

- APPROUVER la signature d'un avenant à la convention locale V1.**
- APPROUVER la conclusion d'une convention locale V2.**
- AUTORISER le Président du TCO à signer l'avenant, la nouvelle convention locale et tous les actes qui en découlent.**

**Levée de séance à 17H40.**